

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal s'est réuni à Vic-sur-Cère, jeudi 4 juillet 2019, sous la présidence de Christian MONTIN, Co-Président. Le point principal inscrit à l'ordre du jour portait sur le projet de restructuration des services des finances publiques.

Dans le cadre du projet de restructuration des services des finances publiques dans le Cantal, au vu des informations dont nous disposons et des hypothèses de réorganisation émises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), nous constatons :

- La disparition de toutes les trésoreries qui devrait être accompagnée d'une trentaine de suppressions d'emploi d'ici fin 2022.
- La création d'un service à compétence départementale et de deux services de gestion comptable à Aurillac et Saint Flour avec la présence de 5 conseillers du Service Public Local, en remplacement des trésoreries.
- La présence d'un agent d'accueil dans chaque Maison de Service Au Public (MSAP), poste dont les modalités de financement n'ont pas été précisées. Ces agents seront disponibles pour le service des usagers (conseils de base donnés sur RV lors de permanences).
- Des conseillers des collectivités locales, cadres DDFIP, présents 3 ou 4 jours par mois sur RV dans 9 communes. Ces agents seront au service des collectivités locales pour assurer les missions de conseil et de suivi de gestion financière.

La réforme proposée dissocie les fonctions de gestion financière et de conseil auprès des collectivités locales. Face à ces propositions, les Maires sont inquiets.

Devant ces perspectives, le Conseil d'Administration de l'AMF15 :

- **Prend note** des propositions formulées par le Gouvernement et des volontés affichées d'ouvrir une concertation avec les élus
- **Constata** une volonté de mise en œuvre très rapide et brutale, peu compatible avec les objectifs affichés de concertation.

Sur le fond, les représentants de l'AMF15 distinguent le service désormais proposé aux usagers privés et les services aux collectivités locales.

Concernant le premier point, la compétence, la formation, la disponibilité des agents d'accueil dans les MSAP demandent à être précisés, de même que la prise en charge financière des formations et des salaires.

Concernant les liens historiques entre les collectivités locales et la direction des finances publiques qui, au cours des décennies ont assuré la sécurité et la garantie d'une gestion financière de grande qualité, les élus Cantaliens :

- **Constatent** que les actions de conseil, de suivi, d'accompagnement des élus se sont dégradées régulièrement ces dernières années du fait d'un appauvrissement des ressources humaines des trésoreries.

- **Expriment** une forte inquiétude face à une nouvelle réduction des effectifs de la DDFIP (une trentaine de postes menacés) et de ses incidences sur la qualité du service.

- **Se préoccupent** de l'avenir professionnel et familial des agents victimes des suppressions d'emploi.

- **S'interrogent** sur les conséquences de la séparation des missions comptables et de conseils ainsi que sur la capacité des agents de la DDFIP à assurer l'ensemble de ces missions dans le nouveau contexte.

- **Pensent** qu'à plus long terme, la gestion financière du binôme (ordonnateur/comptable) est menacée et que de ce fait, la sécurité de la gestion financière et la responsabilité accrue des Maires risquent de rebuter davantage encore les bonnes volontés pour s'engager au service de nos collectivités et de nos concitoyens.

- **Redoutent** que l'on se dirige vers une privatisation de l'accompagnement de la gestion financière des collectivités, ce qui se traduirait, une nouvelle fois par un transfert des charges de l'Etat vers les collectivités, bien plus qu'une économie réelle.

En conclusion, les Membres du Conseil d'Administration de l'AMF15 souhaitent :

- Que l'AMF nationale se saisisse de ces questions dans une véritable négociation avec le Gouvernement.
- Que les conséquences réelles prévisibles de cette réforme soient clairement énoncées : responsabilité du Maire, fusion de communes, exercice de la démocratie locale...
- Que le lien ordonnateur/comptable public reste le fondement de la gestion publique et que les moyens soient donnés à la DGFIP de pouvoir assurer efficacement cette mission.
- Que l'ensemble des Maires du Cantal se réunisse lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 13 septembre prochain à Aurillac afin d'être informés de l'évolution des négociations et de décider d'éventuelles actions à conduire.